

ARRÊTÉ du 2 février 2021

fixant, au titre de l'année 2021, la composition du jury du concours interne à caractère professionnel d'accès au corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts

La ministre de la transition écologique et le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2009-1106 du 10 septembre 2009 modifié portant statut particulier du corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts ;

Vu l'arrêté du 3 décembre 2009, modifié, fixant les modalités d'organisation, la nature et le programme des épreuves des concours d'ingénieurs-élèves des ponts, des eaux et des forêts, du concours externe sur titres et travaux et du concours interne à caractère professionnel pour le recrutement dans le corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2020, autorisant, au titre de l'année 2021, l'ouverture d'un concours interne à caractère professionnel d'accès au corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts,

ARRÊTENT

Article 1^{er}

Le jury du concours interne à caractère professionnel d'accès des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement, des ingénieurs de recherche du ministère chargé de l'agriculture, des ingénieurs de recherche des établissements publics placés sous tutelle des ministres chargés de l'agriculture ou de la transition écologique, des ingénieurs des travaux publics de l'État, des ingénieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile, des ingénieurs des travaux de la météorologie, des ingénieurs des travaux géographiques et cartographiques de l'État, au corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts est composé comme suit :

Madame Édith VIDAL, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, présidente,

Madame Anne-Bernard GELY, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, en cas d'empêchement de la présidente du jury, assurera la présidence,

Madame Agnès BOISSONNET, administratrice civile hors classe,

Monsieur Michel GOMEZ, administrateur général,

Monsieur François GOUSSÉ, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts,

Madame Fany MOLIN, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts,

Monsieur Gwenaël ROUDAUT, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts,

Monsieur Yann BECOUARN, administrateur général des affaires maritimes.

Article 2

Le directeur des ressources humaines du ministère de la transition écologique et le chef du service des ressources humaines du ministère de l'agriculture et de l'alimentation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 2 février 2021

La ministre de la transition écologique

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Pour la ministre et par délégation,

Pour le ministre et par délégation,

La Cheffe de bureau des recrutements par concours
Marie-Hélène ROLLAND-DELOFFRE

Le Chef du service des ressources humaines
Xavier MAIRE

Signé

Signé